

**LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS CONCERNANT DES CODES ET DES NORMES— Entrée en
vigueur**

TR-004-2018

Enregistré auprès du registraire des règlements
2018-03-29

En vertu du paragraphe 49(3) de la *Loi modifiant certaines Lois concernant des codes et des normes*, L.Nun. 2017, ch. 6, et de tout pouvoir habilitant, la commissaire prend le décret suivant :

1. L'article 21 et l'alinéa 26a) de la Loi entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2018.

PUBLIÉ PAR
L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT
©2018 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
